



Compte Rendu Conseil Municipal du 19 Décembre 2023

Présents : Chantal Ayouaz, Jean Michel Desplan, Alban Dubois, Henri Desplan.

Absents :

Régine Fortis, procuration à Chantal Ayouaz
Henri-Pierre Fabre, procuration à Alban Dubois
Sylvain Camus.

Secrétaire séance : Desplan Jean Michel

La séance est ouverte à 18h.

1) Approbation du procès verbal de la séance précédente :

Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 09 Novembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

2) : Défense ordonnance de référé – choix de l'avocat :

Suite à la suspension de l'arrêté concernant la divagation des boucs sauvages, à ce jour, il semble qu'aucune démarche ne soit engagée en guise de solution suite à l'arrêté d'abattage édité début novembre 2023.

Pourtant par voie de presse, et lors du dernier Conseil municipal, le collectif « préservons Melles » ne manquait pas de crier sa compétence pour régler rapidement ce problème vieux de 10 ans...

Nous attendons donc les solutions promises, qui n'arrivent toujours pas.

Point de situation de cette affaire :

L'arrêté est suspendu en référé par le tribunal administratif suite à l'attaque de l'association ONE VOICE.

Le traitement du fond est en cours, les frais d'avocat en défense s'élèvent pour le moment à 2400€, nous devons budgéter 4000 € supplémentaires. Nous remarquons que certaines associations, faute d'aider la Commune, lui font perdre des finances sur le dos du contribuable Mellois, alors que celui-ci doit déjà subir les nuisances de la divagation de ces animaux.

L'ONF indique clairement par courrier les dégâts occasionnés par les caprins sur la régénération de la forêt domaniale.

La DDPP, (protection des populations) indique clairement les dangers du problème sanitaire liés à des animaux en divagation, sans aucun traitement ni contrôle pourtant obligatoires pour tous les

éleveurs de France notamment les analyses de la prophylaxie.
Pour rappel nous avons l'installation d'une chèvrière en phase opérationnelle, avec un début de vente de fromage sous peu. Il est juste inconcevable de lui faire prendre le moindre risque sanitaire.

Délibération de choisir un avocat pour défendre la Commune prise à l'unanimité.

3) Convention plan de gestion ENS :

ENS = Espaces naturels sensibles.

Cela concerne une convention à passer avec le Département et le Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie pour un plan de gestion pour une superficie de 2000ha.

Cela n'aura aucune incidence pour le pastoralisme ou la chasse mais peut par contre permettre d'obtenir des subventions pour remettre en état les cabanes.

Délibération prise à l'unanimité.

4) Santé et prévoyance employés communaux :

Il s'agit ici d'une obligation faite aux communes afin d'adhérer pour bénéficier d'une assurance santé supplémentaire pour les employés de la Commune.

Délibération prise à l'unanimité.

5) Questions diverses :

Incendie à La Gouade, secteur Mandroun. Une enquête de gendarmerie est en cours. Il semblerait qu'il s'agisse d'un acte volontaire. 20Ha sont concernés.

Colis de Noël: arrivent fin de semaine. Un repas est prévu pour le 07 Janvier avec les vœux du Maire à 11h00.

Bulletin municipal: en cours de préparation et distribution prévue fin Janvier, par voie papier et surtout par voie numérique via le site internet pour réaliser des économies.

Gentilhommière à Fos: suite à l'incendie, un chantier participatif a été mis en place ainsi qu'un appel aux dons. Le Conseil municipal souhaiterait participer à cet appel.

Festival de Rando contée: aurait lieu sur plusieurs communes du canton aux alentours du 15 Août. Coût à définir.

Musher station de ski du Mourtis: souhaite organiser des ballades avec un circuit qui passerait par la cabane d'Artigasou où il proposerait des repas aux participants.

Travaux Côte de Melles: jusqu'au 22 Décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h. Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal.

Le Secrétaire
Jean-Michel Desplan,

Le Maire,
Alban Dubois